



**PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SEANCE DE LA
POLICE REGION MORGES ANNEE 2013
MARDI 26 MARS 2013 à 20 HEURES
à l'aula du collège de Préverenges**

Excusés :

Rémy	Delalande	Conseiller	communal	Morges
Philippe	Deriaz	Conseiller	communal	Morges
Frank	Perrottet	Conseiller	municipal	St-Prex
Carine	Tinguely	Conseillère	communale	St-Prex
Rita	Wyss	Conseillère	communale	Morges

Ouverture de la séance :

A 20h05, le Président de la PRM, M. Vincent Duvoisin ouvre la séance. Il salue l'Assemblée et lui souhaite la bienvenue. Il salue également le Capitaine de Muralt présent dans le public.

1. Appel :

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Démissions du vice-président, M. Michel Jacquemai, et du Conseiller de Morges, M. Antoine André
4. Assermentations du Conseiller de Morges, M. Pascal Gemperli et du nouveau Conseiller de Saint-Prex
5. Election du nouveau vice-président
6. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2012
7. Préavis du CODIR
 1. N°01/03.2013 Demande d'adhésion à l'Association de communes Police Région Morges des communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges
 2. N° 02/03.2013 Rapport de gestion et comptes 2012 (les documents suivront)
8. Rapport de la Commission (les documents suivront)

N°01/03.2013 Demande d'adhésion à l'Association de communes Police Région Morges des communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges
9. Communications du bureau
10. Communications du CODIR

11. Réponses du CODIR aux questions en suspens

12. Questions, vœux et divers

2. Approbation de l'ordre du jour

Après lecture par le Président et une modification au point 4 avec l'assermentation de Mme Magali Zuger, suppléante, l'ordre du jour est accepté à la majorité des Conseillers présents.

Il est demandé pour quelles raisons le rapport de gestion n'a pas été déposé.

M. D. Buache signale que dans le préavis distribué de la Commune de Morges, sous le point « Police », il y a les chiffres sur 6 mois et chaque commune a écrit un petit résumé concernant la gestion. Il était difficile de faire un préavis sur une demi année, mais l'année prochaine, il y aura un rapport de gestion uniquement PRM.

M. A. Cegielski ajoute, en tant que Président de la commission de gestion, que le document reçu correspond à un préavis. Il assure que la commission de gestion est déjà au travail et rapportera le 28 mai 2013 comme prévu.

Il est également signalé que le fait que le dépôt d'un préavis, ainsi que son débat soit sur le même ordre du jour est particulièrement bizarre.

Le Président explique que le préavis n'a pas pu être déposé lors du dernier Conseil. Il a donc été envoyé après coup et une commission a été nommée par la suite afin de rapporter à cette séance.

M. D. Buache explique qu'il y a deux possibilités de procéder, soit les préavis sont déposés à une séance du Conseil puis les commissaires nommés, soit les préavis sont adressés par courrier et les commissaires nommés par le bureau du Conseil. Dans les deux cas de figure, il appartient au bureau de désigner les commissaires. Il n'est pas obligatoire de déposer les préavis lors d'une séance.

Certains Conseillers de Morges ont été contrariés, notamment en raison de la répartition politique de leur délégués au sein de la commission ad'hoc. Dorénavant, il s'agira de prévenir un des Conseillers de Morges qui préviendra ses collègues. Ceux-ci se répartiront alors les rôles au sein des différentes commissions.

3. Démission du Vice-Président, M. Michel Jacquemai et du Conseiller de Morges, M. Antoine André

Le Président signale leur démission.

4. Assermentations du Conseiller de Morges, M. Pascal Gemperli, du nouveau Conseiller de St-Prex, M. Vincent Perruchoud et Mme Magali Zuger suppléante.

Mme Magali Zuger, MM Pascal Gemperli et Vincent Perruchoud sont assermentés.

5. Election du nouveau Vice-Président

M. Christian Boillat propose M. François Ludwig.

Aucune autre proposition n'étant faite, l'Assemblée passe au vote.

Est élu M. François Ludwig

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2012

Le procès-verbal est accepté à la majorité des Conseillers présents et 4 abstentions.

7. Dépôts de préavis

01/03.2013 Demande d'adhésion à l'Association de communes Police Région Morges des communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges
Une commission de 7 membres a été nommée

02/03.2013 Rapport de gestion et comptes 2012

8. Rapport des commissions

01/03.2013 Demande d'adhésion à l'Association de communes Police Région Morges des communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges

Le Président remercie la commission qui a siégé. En effet, il a été difficile de recruter du monde alors que c'était la semaine des relâches.

Le Président ouvre la discussion.

M. C. Dizerens est étonné que l'information ait paru dans la presse en premier lieu, alors que les premiers contacts ont eu lieu en juillet 2012 avec une séance en octobre 2012. Il estime qu'une communication aurait pu être faite lors du Conseil intercommunale du 27 novembre.

M. D. Buache répond que certaines informations ne pouvaient pas être divulguées immédiatement. Une procédure a dû être mise en place, ainsi qu'un avis pris auprès du SECRI. Ensuite il fallait un aval des Municipalités partenaires.

M. E. Bauer signale qu'avec l'entrée de 2 Communes de plus, Buchillon et Lussy-sur Morges, le total va être de 31 personnes. Morges avait 2 personnes au Codir sur 5 et 15 membres au Conseil sur 29. Il signale donc que Morges sera en minorité. Cela ne représente pas un problème majeur pour le moment, mais il tient à le signaler en cas d'acceptation future d'autres Communes.

M. E. Zuger répond qu'en effet, le CODIR est conscient de ce problème et que si d'autres communes demandaient leur adhésion, il faudrait modifier les statuts afin d'avoir un nombre impair au CODIR. Et s'il y avait 2 Communes de plus, il y aurait un déséquilibre de la représentation morgienne. Ces 2 Communes sont donc les bienvenues sans changement, mais en cas d'adhésion d'autres communes, la question devra être reposée, notamment lors de la prochaine législature.

M. F. Ludwig ne situe pas le problème quant à la représentation de la campagne face à la ville. Comme il l'a dit lors des discussions internes à la commission, la PRM n'appartient pas plus à Morges qu'à St-Prex, par exemple. L'assemblée est là pour avoir une bonne Police régionale sans autre forme de procès. Le seul petit souci qu'il voit serait le nombre pair en cas de votations ou prise de décisions.

A la majorité des Conseillers présents, pas d'avis contraire et 6 abstentions,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter l'adhésion des Communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges à l'Association de communes Police Région Morges, au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les communes ;
2. d'approuver la modification de l'article 4 des statuts et des annexes 2 et 3 ;
3. de fixer l'entrée en vigueur dès que les procédures administratives seront abouties et dès la publication de l'approbation des statuts par le Conseil d'Etat.

9. Communications du bureau

M. Vincent Duvoisin n'a pas de communications spéciales, mais remercie les commissions qui ont accepté une tâche.

Dates des prochains Conseils :

28 mai 2013 à 20h00

24 septembre 2013 à 20h00
26 novembre 2013 à 20h00

10. Communications du CODIR

M. Daniel Buache n'a pas de communications non plus

11. Réponses du Codir aux questions en suspens

Il n'y a pas de questions en suspens.

12. Questions, vœux et divers

M. D. Buache dit que l'accès numérique aux différents dossiers en suspens est en travail.

M. C. Dizerens signale que selon l'article 43 du Conseil intercommunal, les séances de ce Conseil sont publiques. Il demande comment la presse et le public peuvent être au courant. Une possibilité d'informer la presse serait la bienvenue. Il ajoute que pour le site Internet, les autres associations y mettent leurs statuts, règlement de fonctionnement, les ordres du jour, les procès-verbaux, les préavis et les rapports de commission.

Le Président signale que cela avait été dit lors du dernier Conseil.

M. R. Burri dit qu'à St-Prex, l'ordre du jour est affiché au pilier public.

M. R. Bouvier a lu dans la presse que nous habitons près de la Ville la plus dangereuse, Lausanne. Il demande si la Ville de Morges est touchée par une plus grande présence de la Police. Il demande si ce n'est pas prévu, que tout soit mis en oeuvre pour une plus grande présence dans la région.

M. D. Buache explique que les statistiques viennent de tomber et que le travail a été fait. Une analyse de ces statistiques est en cours.

M. R. Bouvier demande si Morges va faire partie des villes où la tension sera accrue.

M. D. Buache précise que des restrictions sont déjà en cours. Maintenant s'il faut serrer la vis davantage, ce sera fait.

M. M. de Muralt présent dans le public, explique qu'il est évident que Genève a baissé son taux de criminalité en le repoussant ailleurs. Le Canton a dit qu'il allait « serrer la vis », notamment dans certaines villes. Aucune ville n'a été contactée avant cette conférence de presse. Cela concerne la gendarmerie dans certaines villes. La problématique principale est le trafic de stupéfiants et les 2 villes les plus problématiques, à part Genève et Lausanne, ce sont Yverdon et Nyon. A Morges, il n'y a pas de souci de ce genre.

Il annonce la mise en place d'un groupe « voie public » qui consiste en une unité qui travaillera le flagrant délit et la présence en rue, l'après-midi et le soir. Cette unité sera opérationnelle à partir du 1^{er} novembre 2013. Il se pourrait que cela coïncide avec la réponse Lausannoise et la vague de délinquance sur Morges. Les recrutements ont démarrés et le concept est prêt.

M. A. Cegielski rappelle que dans les médias, on a pu lire que la Police cantonale allait se réorganiser. C'est aussi une annonce officielle de Mme de Quattro.

Il demande si cette modification aura des conséquences sur la PRM.

M. M. de Muralt n'a pas beaucoup d'informations sur ce sujet. Il est vrai qu'une réorganisation est en cours. Le principal souci est la réattribution des forces. Il pense qu'ils vont faire au mieux pour l'attribution dans les campagnes. Certains postes pourraient fermer, leur stratégie évolue. Il ne pense pas qu'il y ait des répercussions sur la PRM. Leur objectif sera surtout la délinquance en rue.

Il vient d'écrire au commandant de la gendarmerie pour lui demander s'ils prévoient d'intervenir dans le secteur afin qu'il y ait des transmissions cohérentes et non des recoupements.

M. E. Zuger ajoute quelques précisions. Sur le site Internet de la Police cantonale l'on peut trouver le rapport détaillé des délits ainsi qu'un autre rapport sur les accidents. Ce qui demandera vraiment une analyse par rapport à la taille des communes et à la fréquence des délits. Quant à la réorganisation de la gendarmerie, c'est son propre choix. Les Communes n'ont pas été contactées, ni par le biais de l'UCV, ni par un autre biais. Il signale donc que pour la PRM, c'est également une surprise.

M. P. Gemperle signale que depuis plusieurs années la Police et la population travaillent sur une base de solidarité entre voisins selon les Communes. Il demande si cela va s'étendre à d'autres Communes que Préverenges et Echichens et si cela fait-il partie des compétences de la PRM ?

M. F. Châtelain signale que la PRM est en train d'étudier un même genre de police de proximité, afin d'être plus proche du citoyen.

Tolochenaz, par exemple, ne veut pas adhérer à ces services afin d'éviter les redondances.

M. A. Cegielski ajoute, qu'en ce qui concerne Préverenges, cela fait depuis plus de 20 ans que cela existe et qu'il n'y avait rien d'autre à l'époque.

M. S. Fehlmann signale que lors de la dernière rentrée scolaire, il a remarqué la présence de la Police de proximité aux abords de certaines écoles. Ce qui l'a réjoui. Certain parents l'ont toutefois interpellé afin de signaler certains axes routiers traversés par les enfants tous les jours et oubliés de la Police. Il signale le passage piéton à l'avenue Jean-Jacques Cart donnant sur la rue du Dr. Yersin ou encore le passage piéton à l'avenue Warnery donnant sur le chemin de Tolochenaz vers la patinoire.

Ce dernier avait été signalé par la commission de gestion de Morges en 2012 demandant une attention particulière sur ce passage, ce qui avait été accepté par la Municipalité. Il se demande si un plan d'action existe pour que la Police soit présente en uniforme sur ces passages piétons dangereux et pas seulement la présence ponctuelle d'un radar. Il aimerait plus d'informations de la part de la Police.

M. M. de Muralt explique que le chemin des écoles et leur sécurité lui tiennent à cœur. La prévention routière sera faite dans toutes les classes. La formation des patrouilleurs est vraiment importante. La Police est particulièrement présente lors de la rentrée scolaire. Il ajoute que justement cette année, une forte présence de la Police était ressentie. A la prochaine rentrée scolaire, M. de Muralt demandera qu'il y ait le même nombre de Policiers sur le terrain, soit un véhicule par école. Il verra avec M. de Siebenthall pour qu'il y ait une forte présence auprès des passages piétons à l'heure des entrées et sorties scolaires.

M. P. Gemperle signale que ce n'est pas clair au niveau de la compétence de la PRM ou des Communes par rapport à la Police de population. Il aimerait que le Conseil intercommunal de la PRM soit informé.

M. D. Buache répond que des renseignements seront pris afin de répondre très précisément.

M. C. Schöpfer répond à M. Gemperle qu'il a dernièrement effectué un stage au niveau de la Police de population. C'est un système de rapprochement entre la Police et la population. La population sert d'observateur et les observations peuvent être utilisées en cas de délits. Pour l'ouest vaudois, il s'agit déjà de 36 communes qui participent à ce concept.

M. M. Jatou souhaite donner plus d'informations quant aux élèves qui transitent sur les chaussées à l'Avenue Hugonnet, près de Beausobre. Les élèves ne sont pas sur les trottoirs, mais bien sur la chaussée. Il trouve vraiment dangereux et lorsqu'une remarque est faite, les élèves narguent et rient sans se rendre compte du danger qu'ils courent.

M. F. Châtelain dit qu'il s'agit d'une question d'éducation. Il signale certains parents qui roulent à vélo contresens avec leurs enfants.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Il est 20h55 lorsque le Président clôt la séance.

Le Président



Vincent Duvoisin

La Secrétaire



Claude de Titta